

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:
09/12/2013

Date d'affichage:
10/12/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 55

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 161.2013

Vote : A la majorité

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

161.2013 : Structure petite enfance au nord du territoire : convention d'accompagnement avec le CAUE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 086.2011 du conseil communautaire du 05.12.2011 approuvant le contrat de développement et d'aménagement du territoire Sauer-Pechelbronn avec le Conseil général du Bas-Rhin, et comprenant le contrat territorial pour la jeunesse,

Vu le contrat territorial pour la jeunesse 2011-2013 du 19.12.2011, entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Conseil général du Bas-Rhin,

Considérant la réflexion en cours en vue de la mise en place d'une structure d'accueil petite enfance sur le nord du territoire, à Lembach,

Considérant la proposition de conventionnement avec le CAUE en vue de l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage portant sur la création d'une structure petite enfance de 10 à 20 enfants à Lembach, et la réflexion sur la mutualisation de locaux avec le pôle scolaire – périscolaire ALSH,

Envoyé en préfecture le 20/12/2013
Reçu en préfecture le 20/12/2013
Affiché le 

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. A. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin,**
- **De valider le versement d'une participation forfaitaire de 5 000 €, en plus de l'adhésion au CAUE.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEBOURG le :

et publication ou notification du :

